



---

## Compte rendu de réunion

Objet : Comité de pilotage ZSC Collines sous-vosgiennes

Date/lieu : 09 juillet 2018 à 14h30 en Salle du Conseil Mairie de Westhalten

Rédacteur : Claudia Caridi

Diffusion : Membres du Comité de Pilotage

---

### Étaient présents :

M. Grappe, Président du COPIL, Maire d'Orschwihr et Président d'Orchidée  
M. Schatz, Maire de Westhalten  
Mme Schneider, Adjointe au Maire de Bergheim  
Mme Riedmuller, Adjointe au Maire de Soultzmatt-Wintzfelden  
M. Michaud, Maire d'Osenbach  
Mme Lechleiter, Adjointe au Maire de Rouffach  
M. Isner, Président du Syndicat viticole de Westhalten  
M. Schirmer, Alsace Nature  
M. Dronneau, Région Grand Est  
M. Du Saillant, Chargé de mission de la Fédération des Chasseurs du Haut Rhin  
M. Zimpfer, FDSEA  
M. Blanck Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs 68 canton viticole  
Mme Kieffer, Association des Viticulteurs d'Alsace  
M. Schultz, DDT du Haut Rhin  
M. Guillaume, DDT du Haut Rhin  
Mme Rochigneux, DREAL Grand Est  
M. Ott, Président de Rouffach Incitation Nature  
Mme Caridi, chargée de mission Natura 2000 (PNRBV)  
M. Gomas, chargé de mission Natura 2000 (PNRBV)  
Mme Jung, coordinatrice du réseau Natura 2000 (PNRBV)

### Étaient excusés :

M. Merignargues, Sous-Préfet de la sous-préfecture de Thann Guebwiller  
M. Seguin (pouvoir donné à M. Grappe)  
M. Meyer, Président de la Communauté d'Agglomération de Colmar CAC (Pouvoir donné à Mme Lechleiter)  
M. Lichtenberger, Maire de la commune de Pfaffenheim (Pouvoir donné à M. Schatz)  
M. Bannwarth, Président du syndicat viticole de Rouffach  
M. Audinot, Service Environnement et Agriculture du Conseil départemental du Haut-Rhin  
M. Muller M., ONF  
M. Muller. Y., Ligue pour la Protection des Oiseaux

Le diaporama support de réunion ainsi que l'étude de comparaison financière de différentes techniques de soutènement, est disponible sur le site <http://pnrbv.n2000.fr/les-sites-du-parc/les-sites-alsaciens/les-collines-sous-vosgiennes>

**Monsieur Grappe ouvre la séance, excuse les absents, souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour.**

- **Approbation du dernier compte rendu du Comité de pilotage de 2017 :**

Aucune remarque de l'assemblée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Election du Président du COPIL et de la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 des Collines-vosgiennes :**

Monsieur Grappe, Président du COPIL et Maire de la commune d'Orschwihr, propose sa candidature à la présidence du COPIL. Aucun autre candidat ne se manifeste. Il est réélu à l'unanimité.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) propose sa candidature à la maîtrise d'ouvrage d'animation du site Natura 2000 des collines sous-vosgiennes. Aucun autre candidat ne se manifeste. Le PNRBV est réélu à l'unanimité.

- **Sensibilisation du public :**

L'animatrice évoque rapidement les points forts annuels du site, à savoir l'implication forte des citoyens lors des chantiers nature et particulièrement des syndicats viticoles de Bergheim, Westhalten, Soultzmatt et Orschwihr ainsi que des associations locales (RIN et LPO Alsace et notamment groupe chevêche 68). Il y a ainsi près d'une dizaine de chantiers sur l'ensemble des entités du site.

Deux sorties « flore spontanée du vignoble » sont organisées afin de sensibiliser les vignerons à la richesse des collines. Le PNRBV participe également à la fête de l'âne afin de sensibiliser le public à l'éco-pâturage, à Natura 2000 et à la biodiversité des collines sous-vosgiennes. Enfin, des panneaux de signalisation sont installés sur le Bollenberg (Orschwihr), le Strangenberg et le Zinnkoepfle afin de rappeler aux usagers du site les bonnes pratiques à avoir sur site pour respecter l'intégrité de ce dernier.

- **Contrat Natura 2000 (en cours)**

Les contrats en cours sont succinctement décrits, aucune remarque n'est prononcée.

Signataire	Type de mesure	Surface (ha)	Coût (€)
Osenbach	Forestier : flots partiel (indemnisation pour la conservation de 20 arbres remarquable sur 30 ans)	2	2 510
Gustave Lorentz	Contrat ni ni de débroussaillage lourd + entretien/fauche (subv. de 2018-2020)	0,23	9 432
CSA (RNR Rouffach)	Contrat ni ni de débroussaillage lourd + entretien léger (subv. de 2018-2020)	5,89	32 044
CSA (RNR Rouffach)	Gestion pastorale (2017-2019)	20	12 150
Westhalten	Gestion pastorale (2017-2019)	43	16 125
Orschwihr	Gestion pastorale (2017-2019)	24	13 650
Soultzmatt	Gestion pastorale (2017-2019)	5	2 250

- **Contrat Natura 2000 (en instruction)**

Le projet de contrat forestier d'élimination d'espèces indésirables sur la colline du Mont de Sigolsheim est également présenté.

La commune de Kaysersberg vignoble a délibéré favorablement à une gestion forestière douce au travers d'un débusquage/débardage à cheval permettant de limiter l'impact des travaux (sol et paysage). Ces travaux vont permettre d'éliminer les sapins de douglas, robiniers pseudo-acacia et autres chênes rouges, afin de donner de la lumière et ainsi permettre le bon développement des essences plus typiques (cornier, sorbier, chêne sessile). Le coût global de l'opération est de 12 270 €. L'opération bénéficie d'une subvention plafonnée à 5 000 € / ha, la surface travaillée porte sur 1,8 ha.

La commune de Kaysersberg vignoble participe donc à hauteur de 26 %, soit 3 270 € sur les 12 270 € (le restant étant financé par l'Etat et l'Union Européenne).

L'instruction du contrat de « Décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec », porté par le CSA pour la restauration de l'ancienne piste d'aéromodélisme sur la RNR des Collines de Rouffach, suscite des questionnements et des remarques de la part de l'assemblée.

Ce contrat consiste à décapier environ 30 cm de remblais rapporté il y a une trentaine d'années avant le classement de la Réserve, sur une bande de 200 m de long et 10 m de large. La quantité de remblais à éliminer est estimée à 155 m<sup>3</sup>.

Ce remblai modifie la structure de l'habitat naturel protégé de pelouse sur sol squelettique.

Pour autant, les fauches répétées (gestion courante du club d'aéromodélisme pour entretien de la piste), ont favorisées le maintien de quelques individus d'espèces bénéficiant d'une protection en Alsace (la Koelérie du Valais, la Cotonnière dressée et le Fumana à tiges retombantes) peu sensibles à la présence de remblais. Ces espèces bien présentes sur l'ensemble de la Réserve et du site Natura 2000, sont toutefois vouées à disparaître de ce secteur précis car la présence de remblais enrichit le sol et favorise ainsi des espèces eutrophes et vivaces, qui ont tendance à étouffer les espèces annuelles. En revanche, en situation de sol maigre (si décapage du remblai jusqu'à la roche mère), le milieu aura une grande résilience et la gestion courante / éco-pâturage permettra de maintenir un état de conservation favorable au milieu de pelouse sèche sur sol calcaire. Au vu des plantes protégées citées précédemment et en parallèle de l'instruction du contrat Natura 2000, l'avis de la commission « dérogation espèces protégées » du CSRPN est nécessaire avant l'octroi d'une subvention pour ce projet de contrat. L'opération de décapage léger coûterait 7 776 €.

M. Zimpfer réagit et ne comprend pas l'intérêt de cette dépense. Le remblai étant présent de longue date, il considère que l'enrichissement au sol est ancien, que les sols se sont mélangés et que la situation actuelle est un équilibre normal et naturel. M. Dronneau répond que cette opération permet de revenir à la situation d'origine, avant mise en place de remblais, de sol caillouteux et permet de gagner du temps sur l'appauvrissement naturel du terrain suite à de nombreuses années de gestion par pâturage.

M. Ott réagit en indiquant que cette dépense vient se rajouter à une somme d'autres dépenses en lien avec l'élimination du terrain d'aéromodélisme qui auraient pu être évitées car certaines zones anciennes de circulation sont propices à l'arrivée d'espèces pionnières, typiques et remarquables. M. Ott demande à ce qu'un bilan financier des opérations en lien avec cette opération soit réalisé et présenté au prochain Copil. M. Lechleiter répond que l'ensemble des opérations a été défini en comité de gestion et que le comité était favorable à l'unanimité aux opérations. Mme Jung intervient en indiquant qu'un suivi de la flore pourra être réalisé et s'il est souhaité par les membres du comité, il faudra alors le prévoir dans une prochaine programmation.

L'animatrice du site propose d'insérer dans ce présent compte rendu les éléments de bilan financier concernant les opérations en lien avec l'élimination du terrain d'aéromodélisme et de restauration de la piste : « retrait des équipements du terrain d'aéromodélisme par la ville de Rouffach en concertation avec CARMA et CSA (régie interne) – fermeture du chemin d'accès en concertation avec la Ville, la Région, la SBA, Bufo, l'animateur Natura 2000 (Financement RNR Région Alsace 9 924 €) – Décapage de l'ancienne piste (Contrat Natura 2000 en instruction 7 776 €) - effacement d'un chemin carrossable via le déplacement des pierres délimitant l'ancien parking d'aéromodélisme, en accord avec le syndicat viticole et le plan de circulation proposé dans le plan de gestion (Financement RNR Région Alsace 2784 €) ».

- **Candidature Appel à Manifestation d'Intérêt trame Verte et Bleue 2018 : Préservons la pierre sèche et la biodiversité du vignoble**

L'animatrice du site Natura 2000 présente à l'assemblée la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt en faveur de la trame verte et bleue (AMI TVB) : « Préservons la pierre sèche et la biodiversité du vignoble ». Cette seconde candidature, est centrée sur 5 porteurs de projets qui ont des ouvrages pierres de pierre sèche à restaurer et qui sont prêts à mener de nombreuses opérations sur leur propriété afin de favoriser la biodiversité (engagement de maintien d'éléments de la biodiversité dans le temps via des actes notariés, plantation de haies, de bosquets, de verger, restauration de pelouse, de mares...).

Les murets de pierres sèches constituent une niche écologique et un refuge pour les espèces thermophiles. Ce sont des ouvrages drainants qui participent à la gestion de la ressource en eau, construit avec un matériau naturel qui permet une pratique durable, intégrée au paysage. Ces éléments constituent un corridor écologique linéaire dans la trame verte thermophile du piémont viticole. Associé à d'autres supports de biodiversité, ils participent pleinement au déplacement des espèces et à la survie d'espèces thermophiles comme le Léopard vert ou la Huppe

fasciée. Les porteurs de projet retenus deviennent des ambassadeurs de la biodiversité, l'objectif étant que leur démarche fasse boule de neige.

En parallèle de cette candidature, le PNRBV a inscrit dans sa programmation un ensemble d'actions permettant de favoriser la technique pierre sèche (étude économique sur l'approvisionnement en pierre, réflexion sur la récupération de la pierre et permettre sa mise à disposition, action de sensibilisation, accompagnement de travaux afin d'obtenir des réalisations exemplaires respectant les règles de l'art et permettant ainsi des réalisations durables dans le temps).

Mme Kieffer est favorable à la démarche et précise que cette opération, basée sur le soutien et l'encouragement de bonnes pratiques, va dans le bon sens puisqu'elle est basée sur le volontariat. Elle poursuit en disant qu'il est important que les viticulteurs s'impliquent pour maintenir le savoir-faire.

M. Blanck estime quant à lui que c'est le prix de réalisation de ces ouvrages qui freine les propriétaires à réaliser de tels ouvrages. L'animatrice répond qu'en certaines situations, le mur de soutènement pierre sèche est moins cher que d'autres techniques (gabion - béton). Une étude portée par l'école d'ingénieurs Centrale Lyon (anciennement Pont et chaussée) met en avant ce constat (<http://pnrbv.n2000.fr/les-sites-du-parc/les-sites-alsaciens/les-collines-sous-vosgiennes>).

La partie en salle est clôturée par un verre de l'amitié offert par la Commune de Westhalten, à 16h00, puis les participants sont invités à se retrouver sur le parking du Zinnkoepfle pour constater les travaux en cours sur site.

- **La pierre sèche au service de la biodiversité : Mise en lumière d'un patrimoine oublié sur le Zinnkoepfle :**

Le Zinnkoepfle fait l'objet de travaux de gestion conséquents dans le cadre notamment d'un appel à projet en lien avec la Fondation du Patrimoine et avec l'aide d'un mécène l'ACEF 68 (Association pour le Crédit et l'Épargne des fonctionnaires) et en lien avec les contrats Natura 2000 d'entretien par pâturage souscrit par les communes.

Ce projet se traduit par diverses opérations : chantiers nature (syndicats viticoles de Soultzmatt, LPO), prestations, accompagnement archéologique, suivi de la recolonisation végétale après ouverture lourde, suivi de la recolonisation du Léopard vert suite aux travaux, chantier lycée agricole, ...

Le projet est intitulé « Mise en lumière d'un patrimoine oublié sur le Zinnkoepfle ». Son objectif est de permettre la mise en application opérationnelle du plan de gestion du site des Collines sous-vosgiennes (ouverture de milieu + pâturage soutenu) et d'aller plus loin en insistant sur les zones de pierriers et autres vestiges de murets dans le but de faciliter la pratique du pâturage via ces éléments lithiques. L'objectif final étant de restaurer un habitat naturel de pelouse qui puisse s'entretenir simplement par une pratique de pâturage simple et cohérente, le berger devenant ainsi gestionnaire.


Un des objectifs finaux du projet est de créer un enclos le plus naturel possible, sur l'éperon sud-est du Zinnkoepfle, afin de réduire le temps de pose de filets mobiles sur les parties difficiles d'accès.

Chacun constate l'ampleur des travaux réalisés et semble favorable au projet.

M. Kieffer estime qu'avec tout l'argent dépensé pour le site Natura 2000 des collines sous-vosgiennes, un berger (garant de l'ouverture du milieu) aurait pu être installé depuis longtemps. L'animatrice répond que ce n'est pas trop tard, l'équilibre avec l'exploitant étant difficile à maintenir, compte tenu de la difficulté générale de la tâche (éleveur), surtout en milieu naturel. La bergère actuelle ayant des difficultés financières, il serait regrettable qu'elle ne puisse continuer son activité, au vu de sa connaissance, son engagement, sa sensibilité environnementale et de la qualité de ses produits (<https://www.alsace-merinos.fr/>).

Le COPIL est clôturé par un verre de l'amitié à 17h30, à l'ombre d'arbres à l'intérieur du nouvel enclos à moutons sur le site du Zinnkoepfle.

Le Président du Comité de Pilotage



Alain GRAPPE